agence immobilière

BAREME DE TRANSACTIONS

A compter du 1er janvier 2025

LOCAUX D'HABITATION, PROFESSIONNELS, TERRAINS A BATIR

Honoraires charges VENDEUR

PRIX DU BIEN	HONORAIRES EN % TTC
DE 1€ à 49 999€	**FORFAIT 5000€**
DE 50 000€ à 99 999€	**10%**
DE 100 000€ à 149 999€	**8%**
DE 150 000€ à 199 999€	**7%**
DE 200 000€ à 249 999€	**6%**
A PARTIR DE 250 000€	**5%**

*les honorairesd'agence sont à la charge du vendeur, ils comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire.
*les tranches ne sont pas cumulables entre elles.
*En cas d'Inter-cabinet, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

BAREME DES LOCATIONS

A compter du 1er janvier 2025

LOCAUX D'HABITATION, PROFESSIONNELS, TERRAINS A BATIR

1–HONORAIRES DE NEGOCIATION
1LOYER HORS CHARGES (charge bailleur)
Ceshonoraires comprennent : lamise enlocation(mandatde location), lapublicité, la recherche de locataires.

2-HONORAIRES ENTRE LE BAILLEUR ET LE LOCATAIRE :
Ces honoraires comprennent : lavisite dubien, laconstitutionet la vérification du dossier du locataire, la rédaction du bail et la réalisation de l'état des lieux d'entrée.

BAREME DE LOCATION APPLICABLE A PARTIR DU 1ER JANVIER 2025

Plafond pour les honoraires relatifs à la visite, la constitution du dossier et la rédaction de bail	Plafond pour les honoraires relatifs à l'état des lieux (le m²)
8€	3€

La SARL CISA MS ne détient aucun fonds et de ce fait ne dispose pas de garantie financière –

RCP SERENIS ASSURANCES 63 Chemin Antoine Pardon

69814 TASSIN CEDEX